



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature à Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire  
en l'absence de M Luc ZENON, Adjoint au Maire,  
du 02 au 06 août 2021 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.18 et L 2122-23,

VU la délibération n°22 en date du 21 Septembre 2020 attribuant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°1597 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à M Luc ZENON, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des marchés publics, des achats et des bâtiments communaux,

VU l'arrêté n°1218 du 11 juin 2020 désignant M Luc ZENON en qualité de représentant de Monsieur le Maire, à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de la Commande Publique de la Ville de Béziers,

VU l'arrêté n°1050 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire,

**CONSIDERANT** que M Luc ZENON sera absent du 02 au 06 août 2021 inclus,

**CONSIDERANT** qu'en l'absence de M Luc ZENON, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à Mme Elisabeth PISSARRO,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** Mme Elisabeth PISSARRO en sa qualité d'adjointe, reçoit pour la période du 02 au 06 août 2021 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services et notamment :

- La décision hebdomadaire,
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords- cadres, ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget sans limitation de montant ;
- Les correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les arrêtés et décisions relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON.

**ARTICLE 2 :** Dans le domaine de l'Urbanisme attribué à M. Luc ZENON, Mme Elisabeth PISSARRO en sa qualité d'adjointe, reçoit pour la période du 02 au 06 août 2021 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services et notamment

- La planification urbaine : suivi, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Le suivi des Zones d'Aménagement Concerté et notamment approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain et des fiches de lot,
- L'application du droit des sols : toutes pièces, arrêtés, actes et documents liés à l'instruction, la délivrance et le suivi des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols,
- Établissements Recevant du Public (ERP) : toutes pièces, arrêtés, actes et documents liés à l'instruction, la délivrance d'une demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP ainsi que les demandes d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap),
- La procédure contradictoire avant retrait d'une autorisation d'urbanisme ou d'une autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP conformément aux articles L121-1, L122-1 et L122-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,
- Les correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les arrêtés et décision relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON.

- La signature des décisions de retrait,
- Enseignes et publicité : suivi, modification et révision du règlement local de publicité, signature de toutes pièces, arrêtés, actes et documents liés à l'instruction, la délivrance et le suivi (police) des autorisations d'enseignes et déclarations de publicité.

**ARTICLE 3** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

28 JUIN 2021



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "R. Menard". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Robert MENARD